VIVO ENERGY
CÔTE D'IVOIRE

COMMUNIQUE

En application des dispositions de l'article 548 alinéa 1 de l'acte uniforme de l'OHADA relatives au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, *« L'Assemblée Générale Ordinaire est réunie au moins une (1) fois par an, dans les six (6) mois de la clôture de l' exercice, sous réserve de la prorogation de ce délai par décision de justice ».*

Conformément aux dispositions de l'article 548 alinéa 1 ci-dessus, le Tribunal de Commerce d'Abidjan, par ordonnance numéro 172/2021 du 16 juin 2021, a autorisé Vivo Energy Côte d'Ivoire à tenir l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos au 31 décembre 2020 au plus tard le 30 septembre 2021.

La nouvelle date de tenue de l'Assemblée Générale vous sera communiquée ultérieurement.

Fait à Abidjan, le 29 Juin 2021

VIVO ENERGY CI
SA avec CA - RCCM : CI-ABJ-1962-B-2623
CAPITAL 3.150.000.000 F.C.F.A
15 B. P. 378 ABIDJAN 15
TEL 21-75-27-01 - Fax : 21-27-53-19
DIRECTION GENERALE

Mohamed CHAABOUNI
Directeur Général

VIVO ENERGY COTE D'IVOIRE
Zone industrielle de Vridi Rue des Pétroliers
15 B.P. 378 Abidjan 15

Tel : +225 21 75 27 27
21 75 27 01
Fax : +225 21 27 24 99
21 27 53 19
www.vivoenergy.com

Shell Licensee